

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 14

Artikel: La motorisation dans les armées modernes?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le lance-mine est appelé à jouer un rôle particulièrement important dans notre pays. Tout d'abord il peut utilement remplacer l'artillerie trop peu nombreuse. De plus, notre sol est riche en couverts qui ne peuvent être battus que par des projectiles à trajectoire fortement plongeante. Le lance-mine rendra là de très précieux services. Et grâce à lui notre infanterie pourra dorénavant se tirer seule d'affaire dans des situations où, jusqu'ici, elle devait faire appel à la collaboration de l'artillerie. Ainsi nos batteries, dont le nombre est beaucoup trop limité, restent disponibles pour des tâches plus importantes du commandement supérieur.

A vrai dire la nature particulière de notre sol nous oblige positivement à faire usage du lance-mine.

Il est bien évident que, comme les autres armes, le lance-mine ne peut déployer le maximum de son efficacité qu'à la condition d'être servi par un personnel très au courant de son maniement. Pour inculquer au soldat ces connaissances en plus des autres, 67 jours sont absolument insuffisants. La prolongation des écoles de recrues est ainsi devenue une nécessité inéluctable, car il importe au surplus d'exercer également les cadres à l'emploi des armes nouvelles.

La prolongation envisagée de 23 jours représente réellement le strict minimum du temps dont on doit disposer pour former des milices aptes à faire campagne et connaissant le maniement assez compliqué des armes modernes.

Le canon d'infanterie.

Par l'arrêté du Conseil fédéral de décembre de l'année dernière concernant l'amélioration de l'armement et de l'équipement de notre armée (crédit de 82 millions), un crédit de 9,7 millions de francs a été ouvert pour l'acquisition de canons d'infanterie et de lance-mine, engins utilisés comme armes d'accompagnement de l'infanterie. Le futur bataillon d'infanterie disposera ainsi de deux canons d'infanterie d'un calibre de 47 mm.

Le canon d'infanterie (can. J) a deux tâches principales à remplir. Tout d'abord il est d'une efficacité excellente contre les tanks. Ensuite il est destiné à détruire les nids de mitrailleuses. Jusqu'ici, pour réduire au silence des mitrailleuses bien protégées par des travaux de terrassement ou des bétonnages, il n'y avait pas d'autre moyen que de faire appel à l'artillerie. Or le feu des batteries se faisait parfois attendre des heures, ou même il était impossible de l'obtenir, parce que notre artillerie, trop peu nombreuse, devait se consacrer en premier lieu à des tâches plus pressantes. C'est dans ces circonstances que le canon d'infanterie rendra de précieux services. C'est à lui qu'incombera le soin de venir à bout des mitrailleuses qui empêcheront l'avance de nos troupes. Et grâce à lui, nous disposerons enfin d'une arme permettant de combattre efficacement les tanks.

Néanmoins, il ne faudrait pas se figurer que par l'attribution de deux canons d'infanterie au bataillon le problème de la défense contre les tanks se trouve résolu. Pour les largeurs de front qui seront normalement attribuées aux bataillons dans la défensive, deux canons d'infanterie représentent un strict minimum. Selon les principes les plus récents, les attaques de tanks sont menées avec des intervalles de 25 à 50 mètres entre chaque engin. Pour résister victorieusement à une poussée aussi dense, il est nécessaire de disposer, par kilomètre de front, d'au moins 5 à 10 canons anti-tanks. Le nouvel armement de l'infanterie, tel qu'il fut décidé l'année dernière, n'est donc qu'une première étape d'un programme à réaliser dès que possible.

La motorisation dans les armées modernes?

L'avènement du règne du moteur dans les armées modernes date de l'apparition sur les champs de bataille du char d'assaut ou *tank* (ainsi dénommé à cause de son aspect extérieur, car en anglais *tank* signifie réservoir) et marque le vrai début de la motorisation des armées modernes.

Motoriser une armée, c'est remplacer, dans tous les services, le *cheval-animal* par le *cheval-vapeur*. C'est donc supprimer notamment les attelages pour leur substituer le tracteur automobile. C'est l'invention de la chenille (chemin de roulement constitué par des bandes épaisses de toile caoutchoutée) jointe aux perfectionnements des moteurs à explosion qui, en autorisant le déplacement sur tous les terrains, a permis au tracteur de prendre le développement qu'il a atteint aujourd'hui. Ainsi, l'Angleterre notamment s'enorgueillit d'avoir vu disparaître tout récemment la dernière compagnie hippomobile de ses trains de combat.

L'artillerie a bénéficié la première de la motorisation et nombreux sont les canons montés sur tracteurs à chenilles. Il y a plusieurs années déjà que l'Angleterre s'est préoccupée de cette importante question de la traction mécanique. Dès 1927, au cours de grandes manœuvres effectuées près de Salisbury, toute une brigade avait été motorisée, depuis le transport des troupes sur auto-chenilles jusqu'aux chars d'assaut, en passant par les canons tractés, les auto-mitrailleuses, les motocyclettes blindées, etc... A la suite de ces manœuvres fut décidée la généralisation de la motorisation de l'armée anglaise.

L'engin par excellence de la motorisation, lit-on dans *Science et Monde*, fut à l'origine le tank qui n'avait alors qu'un faible rayon d'action et une vitesse minime. Aujourd'hui, on est plus exigeant et le char cuirassé moderne doit être capable d'apporter son concours à l'armée, aussi bien pour briser une résistance locale que pour assurer une reconnaissance ou une poursuite. C'est de cette conception que sont nés les divers types de tanks actuels, adaptés aux différentes fonctions qu'ils ont à remplir dans la bataille. Mais les caractéristiques d'un char d'assaut sont les suivantes: cuirassement, vitesse, aptitude à franchir les obstacles, armement et poids.

Le cuirassement d'un char d'assaut de reconnaissance devra mettre le personnel à l'abri des balles perforantes des armes de petit calibre: une cuirasse de 16 mm d'épaisseur en aciers spéciaux (aciers au vanadium, manganèse, tungstène) suffit pour cela. Ce cuirassement s'applique surtout aux tanks légers, mais pour les tanks lourds, cette épaisseur peut atteindre jusqu'à 10 centimètres (mêmes aciers).

Quant à la vitesse, elle variera avec le but à atteindre, mais elle devra être la plus grande possible en tenant compte du poids. Nous verrons les remarquables résultats obtenus en Angleterre à ce point de vue.

Le tank doit aussi vaincre les *obstacles passifs*. Tandis que le tank de reconnaissance, très mobile, pourra contourner les plus importants, le char de bataille doit pouvoir les surmonter. Un fossé de 4,5 à 5 m de large ne doit pas l'arrêter. Par sa masse, il doit pouvoir renverser les murs, les arbres, etc...

Pour son armement, le char de combat doit associer puissance et légèreté, la mitrailleuse et les canons de 75 et de 37 mm convenant le mieux.

Un tank doit aussi pouvoir circuler sur route, passer les ponts sans les écraser. Le poids doit donc être soigneusement étudié. On admet que tout pont peut supporter un char de 7 à 8 tonnes. Les tanks légers peuvent, précisément à cause de leur légèreté, être hissés sur des camions rapides qui les amènent à pied-d'œuvre. Sur les routes assez passagères, les ouvrages d'art sont encore plus solides: on admet alors des chars de 15 tonnes. Enfin, les chars de 20 tonnes peuvent circuler sur les ponts des grandes routes et être transportés sur les véhicules de chemins de fer.

A ces qualités essentielles, il faut ajouter une bonne *visibilité* pour ses occupants à travers les étroites fentes de visée, une grande *maniabilité*, un *rayon d'action* suffisant (100 à 150 km), un *appareil moteur* robuste et peu encombrant; enfin, une *étanchéité* suffisante à l'eau. C'est le récent tank amphibie anglais qui remplit au mieux cette dernière condition. Dépassant 65 km à l'heure, cet engin, qui ne pèse que 2,5 tonnes, est protégé par un revêtement d'acier de 9 mm d'épaisseur. Il est capable de traverser des fossés de 1,50 m de largeur et de gravir des pentes à 45°. Son étanchéité complète et les flotteurs dont il est pourvu lui permettent de franchir les rivières sans difficultés. Quelle que soit la nature de la rive,

il l'aborde sans peine. C'est là une solution élégante au problème du franchissement des cours d'eau, jusqu'ici considérés comme obstacles insurmontables.

Son utilité est également incontestable pour protéger l'infanterie lors d'un débarquement sur une côte ennemie.

Il va de soi qu'il est impossible de réunir sur un même engin toutes les qualités du tank « idéal ». Aussi, les grandes nations qui, comme l'Angleterre, les Etats-Unis et la France, se sont le plus activement occupées de cette question, ont-elles résolu différemment le problème du char d'assaut suivant leurs conceptions particulières.



Rekrutenschulen.

Kavallerie:

Vom 30. April—30. Juli, Aarau.

Artillerie:

Vom 26. April—11. Juli (F.Art.R. 11 und 12), Bière.
Vom 26. April—11. Juli (F.Hb.Abt. 7 und 8), Frauenfeld.
Vom 26. April—11. Juli (F.Hb.Abt. 26 und 30), Kloten.
Vom 26. April—11. Juli (Fest.Art.Abt. 1 und 2), Dailly.
Vom 26. April—11. Juli (Fest.Art.Abt. 3 und 4), Airolo.

Genietruppe:

Sappeure und Mineure vom 12. April—22. Juni, Yverdon.
Pontoniere vom 17. April—22. Juni, Brugg.
F.Tg. Pioniere vom 17. April—22. Juni, Liestal.
Büchsenmacher und Spielleute der Genietruppe vom 17. April bis 26. Mai, Yverdon.

Trainrekruten der Genietruppe vom 22. April—22. Juni, Liestal.

Sanitätstruppe:

Vom 22. April—22. Juni, Basel.
Vom 22. April—22. Juni, Savatan.

Offiziersschulen.

Für Veterinärtruppe vom 23. April—8. Juni, Thun.
Fliegertruppe: Pilotenschule (I. Teil) vom 23. April—13. Juli, Dübendorf.

Unteroffiziersschulen.

Infanterie:

2. Division: W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Colombier.
3. Division: W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Bern.
4. Division: W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Luzern.
5. Division: W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Bellinzona.
W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Zürich.
6. Division: W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Chur.
Radfahrer W.K. vom 24. April—6. Mai,
UOS vom 6.—27. Mai, Winterthur.
Schwere Infanteriewaffen: W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Aarau.
Telephon- und Signalpatrouillen: W.K. vom 26. April—8. Mai,
UOS vom 8.—29. Mai, Freiburg.
Spezialkurs für Mitr.-Büchsenmacher vom 29. April—11. Mai,
Bern (W.F.).

Genietruppe:

Für sämtl. Gebirgssappeure und Mineure vom 2. April—8. Mai, Brugg.
Für sämtl. Gebirgstelegraphenpioniere vom 9. April—15. Mai, Liestal.

Wiederholungskurse.

1. Division:

I.R. 1 vom 29. April—11. Mai.
I.R. 2 vom 1.—13. April.
Frd. Mittr.Abt. 1 vom 1.—13. April.
F.Art.R. 3 vom 26. April—11. Mai.

2. Division:

I.Br. 6 vom 1.—13. April.
Rdf.-Kp. 2 vom 1.—13. April.
Rdf.-Kp. 22 vom 1.—13. April.
Drag.-Abt. 2 vom 1.—13. April.
Vpf.-Kp. II/2 vom 1.—13. April.

3. Division:

Kp. II/37 vom 8.—20. April (Schießschule Wallenstadt).
Bat. 40 und Geb.S.Bat. 10 vom 29. April—11. Mai.
Frd. Mittr.Kp. 8 vom 8.—20. April (Schießschule Wallenstadt).

Festungsbesatzungen:

Fest.Art.Abt. 5 vom 5.—20. April.

Armeetruppen:

Mineur-Kp. 2 vom 1.—13. April.
Flieger-Abt. 2 vom 26. April—11. Mai.
Bäcker-Kp. 1 vom 29. April—11. Mai.
Bäcker-Kp. 3 vom 1.—13. April.

Landwehr:

5. Division I.R. 50 vom 1.—13. April.
Festungsbesatzung St. Gotthard Fest.Art.Abt. 5 vom 8.—20. April.

Armeetruppen: Sch.F.Hb.Pk.Kp. 1 vom 1.—13. April.

Sch.F.Hb.Pk.Kp. 2 vom 1.—13. April.

Mineur-Kp. 2 vom 1.—13. April.



Der Gasoffizier des Regiments geht durch den Laufgraben. Sofort stürzt er sich auf den nächsten Posten, einen biederen Oberbayern, um ihn im schnellen Aufsetzen der Gasmaske zu prüfen. « Sehen Sie dort, 50 Meter vor Ihnen, schlägt eine Granate ein und Sie riechen etwas. »

Verwundert blickt ihn der Mann an, ohne sich zu rühren. Ungeduldig ruft der Offizier: « Ich sage Ihnen, Sie riechen etwas! » Treuherzig und etwas beleidigt meint jetzt der wakkere Oberbayer: « Ich bin's aber net, Herr Hauptmann. »

(« Meine Fresse. »)



Liebe Kameraden!

In einem Verband von der Größe und der Bedeutung des unsrigen gibt es ständig Fragen, die der nähern Abklärung bedürfen, liegen sie nun auf dem Gebiete der internen Organisation und Mitgliedschaft, der Verwaltung und der Finanzen oder stammen sie aus dem Aufgabenkreis des Technischen Komitees oder unserer verschiedenen Arbeitsreglemente. Besonders Anlaß zu Diskussionen dürften unsere schweizerischen Unteroffizierstage bieten. Auch Maßnahmen der Verbandsleitung oder die Tätigkeit des Zentralsekretärs und Redaktors geben Gelegenheit zu Erörterungen, die alle — sofern sie in sachlichem Rahmen und in anständiger Form gepflogen werden — viel mehr der Abklärung und der Förderung der gemeinsamen Zusammenarbeit dienen, als Kritik im Hintergrund, die nur zu gern in Unkameradschaftlichkeit ausartet und immer einseitig bleiben muß, weil der andere Standpunkt nicht zu Gehör gebracht werden kann.

Natürlich kann es sich, auf Grund des uns zur Verfügung stehenden Platzes, nicht darum handeln, seiner Meinung in langatmigen Ausführungen Ausdruck zu geben. Diese sollen vielmehr möglichst knapp und doch umfassend gehalten sein. Selbstverständlich kann sich die Redaktion auch nicht zum voraus dazu verpflichten, unbedingt jede Einsendung zu veröffentlichen. Es wird ihre Aufgabe sein, diejenigen auszuwählen, die in aller wünschbaren Kürze und Klarheit die Standpunkte unter Würdigung aller in Betracht fallenden Gründe betonen. — Die Einsendungen sollen in der Regel mit vollem Namen oder doch zum mindesten mit den Anfangsbuchstaben des Namens gezeichnet werden. Auf alle Fälle soll der Name des Verfassers dem Redaktor bekannt sein. Anonymes wandert unnachlässiglich in den Papierkorb.

Für diesmal möchten wir ein Thema zur Diskussion stellen, das durch Zirkular Nr. 4 des Zentralvorstandes vom 21. 11. 34 aufgegriffen worden ist: *die Bildung einer Veteranenvereinigung*. Die Anregung zum Zusammenschluß aller unserm Verbands angehörnden Veteranen mit 60 und mehr Jahren